

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2020

L'an deux mil dix-vingt le onze mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Linxe proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du vingt-trois mars deux mil quatorze, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7, L2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : MM. TONNEAU Albert - LAFORIE Max - LAUSSU Hervé - DE LA FUENTE Robert – ATIENZA Joël – LAPLACE Jean-François – VERNIER Marc – MMES LANCIAL Brigitte – DARMAILLACQ Martine – SALAMAGNOU Martine – DOUSSY Monique - BORRULL Marie-Hélène

Etaient absents : BOUXIN Fabrice– BOURDERON Laëtitia

MME DARMAILLACQ Martine est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- *Compte Administratif Commune de Linxe 2019*
- *Compte de Gestion Commune de Linxe 2019*
- *Affectation résultats 2019*
- *Indemnité du Receveur Municipal*
- *Convention utilisation salles ERP – sécurité incendie*
- *Informations diverses*

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le PV de la précédente réunion du Conseil Municipal : ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents (Monsieur Marc Vernier émet néanmoins une remarque : page 9, paragraphe 3, se trouve une coquille : « faire entre » au lieu de « faire entendre »).

11/03/2020-01 COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE DE LINXE 2019
11/03/2020-02 COMPTE DE GESTION COMMUNE DE LINXE 2019
11/03/2020-03 AFFECTATION RESULTATS 2019

Monsieur le Maire rappelle que de nombreuses réunions ont eu lieu où chacun s'est exprimé librement. Il se retire de la Salle du Conseil afin de laisser place au débat relatif au Compte Administratif 2019 de la Commune. Suite à la présentation de Monsieur Max Laforie, 1^{er} Adjoint au Maire, rapporteur de la Commission des Finances, les membres du Conseil Municipal délibère quant à l'approbation des comptes 2019 ci-après :

		Prévision	Réalisation
Fonctionnement	Dépenses	1 900 805.21 €	1 242 242.50 €
	Recettes	1 900 805.21 €	2 045 604.41 €
Investissement	Dépenses	655 805.00 €	238 849.56 €
	Recettes	655 805.00 €	309 450.53 €

Le Compte Administratif 2019 de la Commune est adopté à l'unanimité, le Maire ne prend pas part au vote.

Suite à cela, le Compte de Gestion 2019 est présenté et approuvé également à l'unanimité.

De ce fait en 2019, il convient de prévoir au Budget Primitif de la Commune l'affectation des résultats suivante :

• Un excédent de fonctionnement de	276 491.70 €
• Un excédent reporté de	526 870.21 €
• Des RAR déduits de 2020	43 061.94 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	760 299.97 €
• Un déficit d'investissement de	60 469.87 €
• Un excédent reporté de	131 070.84 €
Soit un excédent d'investissement de	70 600.97 €

Cette affectation est approuvée par les conseillers municipaux à l'unanimité.

11/03/2020-04 INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente de nouveau la délibération de 2018 rappelant une attribution d'une indemnité accordée à hauteur de 10 %. Il propose de reconduire cette attribution pour cette année. Monsieur Marc Vernier demande le détail de cette reconduction. Il est proposé d'accorder une indemnité de 10% d'un montant de 496.86 € ainsi que 45.73 € pour la rédaction des documents budgétaires. Monsieur Max Laforie rappelle qu'il s'agit d'une indemnité symbolique. Après concertation, les membres du Conseil Municipal acceptent de renouveler une indemnité de conseil à hauteur de 10% à Monsieur le Receveur.

11/03/2020-05 CONVENTION UTILISATION SALLES ERP – SECURITE INCENDIE

Monsieur Max Laforie rappelle que lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, il avait présenté la législation concernant la sécurité incendie des ERP. La collectivité se retrouve alors dans l'obligation de mettre en place une convention appelée MS46 entre l'exploitant, en l'occurrence la mairie, et les utilisateurs des locaux, qu'ils soient associatifs ou particuliers. Cette convention oblige l'information et l'application des consignes de sécurité incendie.

Monsieur Max Laforie présente alors le modèle de convention aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place et l'application de cette convention MS46.

11/03/2020 Informations diverses

Monsieur le Maire fait un discours à l'assemblée :

« A l'issue de ce dernier conseil de la mandature, je tiens à vous formuler toute ma reconnaissance et mon profond respect pour le travail que vous avez accompli pour les linxois et linxois. Il y eût certes quelques illusions voire des désillusions mais l'essentiel n'était-il pas de mener à bien la mission qui nous était confiée par la population : servir, encore servir, toujours servir. Telle est notre démarche ! Discuter pour construire ; car ne dit-on pas que de la discussion jaillit la lumière.

En ce qui me concerne, pour terminer si vous me le permettez, au terme de ce mandat, il y aura pratiquement un demi-siècle que je suis au service de la république, au service des hommes et des femmes, que ce fût à Denain dans le Nord et encore plus à Linxe, cette belle landaise que j'aime tant.

Avant de terminer ces remerciements, je ne voudrais pas, je ne veux pas manquer d'associer notre secrétaire et son équipe administrative qui nous ont toujours guidé efficacement dans l'accomplissement de notre mission. Merci à vous !

Je dirais « Merci » aussi à Hubert, représentant de la Presse, qui, en fonction de ses disponibilités, a toujours été présent.

Je vous souhaite à tous « Bon vent ! » et pour la prochaine équipe « Bon courage ! » pour dimanche.

Maintenant nous vous invitons à partager le verre de l'amitié comme cela avait été prévu lors de la commission des finances.

Merci de m'avoir écouté ! »

Les membres du Conseil Municipal ainsi que l'ensemble de l'assemblée présente applaudissent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

ATIENZA Joël	BORRULL Marie-Hélène	BOURDERON Laëtitia ABSENTE
BOUXIN Fabrice ABSENT	DARMAILLACQ Martine	DE LA FUENTE Robert
DOUSSY Monique	LAFORIE Max	LANCIAL Brigitte
LAPLACE Jean François	LAUSSU Hervé	SALAMAGNOU Martine
TONNEAU Albert	VERNIER Marc	